

ACCORD DE CONFIDENTIALITE ET DE NON-DIVULGATION

Mise à jour le 10/06/2020

d-Ligence sis avenue des Petits-Champs 55 à 1410 Waterloo et valablement enregistrée à la BCE sous le numéro 0541294840, établit le présent ACCORD DE CONFIDENTIALITE ET DE NON-DIVULGATION afin d'informer en toute transparence ses clients et futurs clients.

REMARQUES PREALABLES

d-Ligence et ses clients (« les parties ») entretiennent des négociations mutuelles afin de conduire un projet ayant fait l'objet d'un descriptif entre elles à l'aide de divers moyens (emails, documents écrits, etc.).

Au fin du développement du projet, il est nécessaire pour chacune des Parties de révéler à l'autre certaines informations dont elle est propriétaire.

Les présentes dispositions ont pour but de régir la transmission de telles informations à défaut de l'existence de tout autre document remis par le client et accepté par d-Ligence.

DEFINITIONS

Information Confidentielle

"L'Information Confidentielle" signifie, sans restriction, toute information transmise, sous quelque forme que ce soit, par une Partie à l'autre, dans le cadre du présent accord avec pour finalité la réalisation du projet décrit entre les parties

L'Information Confidentielle ne s'étend pas à une information qui :

- était connue loyalement et licitement par les parties au moment de sa mise à disposition, auquel cas ce dernier devra en apporter la preuve,
- au moment de sa transmission était ou est tombée dans le domaine public en l'absence de toute violation du présent accord,
- a été portée à la connaissance d'une des parties et qualifiée par une mention explicite de non-confidentialité.

Propriétaire

Le terme "Propriétaire" désigne la partie qui fournit de l'Information Confidentielle dans le cadre du projet.

Utilisateur

Le terme "Utilisateur" désigne la partie recevant l'Information Confidentielle nécessaire à l'exécution du projet et transmise par son Propriétaire.

TRANSMISSION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

L'Information Confidentielle fournie par l'une des Parties à l'autre sera considérée comme confidentielle par la Partie qui la reçoit et ne sera pas utilisée pour un projet autre que celui visé en préambule, ni divulguée à un tiers au Projet.

d-Ligence reconnaît la valeur stratégique que représente l'Information Confidentielle pour ses clients et, par conséquent, s'engage à traiter l'Information Confidentielle moyennant une sécurisation et une protection adaptées, conformément au présent accord.

La transmission d'Information Confidentielle ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant, de manière expresse ou implicite, directement ou indirectement, un droit de propriété ou d'usage quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen tels un brevet, secret d'affaires, marque de commerce ou droit d'auteur) sur les matières, les données ou les inventions auxquelles se rapporte l'Information Confidentielle.

Les droits de propriété intellectuelle sur toutes les Informations Confidentielles que le Propriétaire divulgue à l'Utilisateur au titre du présent engagement appartiennent, sous réserve des droits des tiers, au Propriétaire.

d-Ligence garantit que la confidentialité sera respectée par l'ensemble de son personnel, des consultants, et autres tiers auxquels il pourrait faire appel et s'engage à prendre toutes les mesures qui s'imposent en la matière.

DUREE ET CONSERVATION DES DONNEES CONFIDENTIELLES

L'obligation de confidentialité et de non-divulgence contenue dans les présentes sera maintenue pour une durée indéterminée à compter du début du projet, et ce quelle que soit l'issue donnée au projet.

d-Ligence détruira l'Information Confidentielle...

- Si le projet n'aboutit pas : Immédiatement
- Si le projet aboutit, et pour autant que le client soit en ordre de paiement : 1 mois après l'aboutissement du projet.

DROIT APPLICABLE

Le présent accord est régi par le droit belge.

Tout litige portant sur l'exécution ou l'interprétation du présent accord devra faire l'objet d'une conciliation préalable.

Si un règlement à l'amiable s'avère impossible, le tribunal de commerce de Nivelles sera seul compétent.